

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 26 – **REPRÉSENTÉS** : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET : *Acompte de subvention pour l'Amicale du Personnel*

N° 2021 / 11 / 10

L'Amicale du Personnel municipal et communautaire est chargée principalement du repas de Noël, de sorties et d'activités diverses pour les agents des deux collectivités. Par ailleurs, l'association verse pour le compte de la Ville des primes à l'occasion des départs en retraite ou des remises de médailles aux agents.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le versement d'une avance forfaitaire de la subvention annuelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les observations de la Commission Finances – Ressources Humaines en date du 22 novembre 2021;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'Amicale du Personnel une avance de 3 150 euros sur la subvention annuelle de 2022. Le versement de cette avance interviendra en janvier 2022.

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire.

